

AIDES AUX RIVERAINS

A la suite des CCAR, l'aéroport a engagé plus de 2 millions d'euros pour les travaux d'insonorisation. Les débats en séance ont porté principalement sur l'aide à l'insonorisation et notamment sur la limite des 50 mètres au-delà du PGS retenue pour admettre l'éligibilité des dossiers. Les représentants des associations et des collectivités locales ont suggéré de mettre en place une progressivité des aides afin de traiter les locaux situés entre le PEB et le PGS. Ils ont par ailleurs souligné l'incompréhension des riverains touchés par le bruit et qui pourtant ne peuvent prétendre à l'aide à l'insonorisation alors même que d'autres, dont le logement est actuellement sorti du PGS, en ont bénéficié par le passé. Pour remédier à cette situation, l'utilisation de l'indicateur NA a été évoquée. Cependant, la DGAC a indiqué que, d'une part la traduction juridique de cet indicateur était particulièrement difficile et que, d'autre part, le choix d'un tel indicateur ne réglait pas la question des limites de zones.

D'ici trois à quatre ans, tous les logements autour de cette plateforme auront été insonorisés. Toutefois, la nécessité d'anticiper une éventuelle extension de l'aéroport a été mentionnée. A ce propos, la DGAC a indiqué que la construction des troisième et quatrième pistes n'était pas à l'ordre du jour, bien que celles-ci soient prévues dans les plans de masse actuels de l'aéroport. Néanmoins en raison de la saturation ponctuelle de l'aéroport, un troisième terminal a été construit en 2010.

Des précisions ont été apportées par l'aéroport sur la prise en compte des aspects thermiques et acoustiques dans l'isolation des logements. Autour de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, ces deux points sont traités en même temps grâce au concours d'entreprises sélectionnées et référencées pour effectuer les travaux. La plateforme réalise dans ce domaine une expérimentation à la demande du Conseil national du bruit et de l'ADEME. Il s'agit de démontrer que ce type de travaux n'engendre pas de surcoût. Un double diagnostic thermique-acoustique sera réalisé sur une trentaine de logements dont le financement est assuré par l'ADEME pour le thermique et la TNSA (Taxe sur les nuisances sonores aériennes à laquelle sont assujetties les compagnies aériennes) pour l'acoustique.

Dans le cadre de la cartographie multisources – rail, route, avions- une autre expérimentation est en cours sur 10 logements. Il s'agit de vérifier la faisabilité d'un financement multisources à la place des différents systèmes existants. La dimension thermique est également prise en compte.

Enfin, il a été souligné que certains riverains n'ont pas les moyens financiers pour payer le solde des travaux, déduction faite de l'aide à l'insonorisation.